

Le CDH veut supprimer les notionnels pour réduire la fiscalité des entreprises

RÉFORME FISCALE Le parti dépose des textes et invite la majorité au débat

- Supprimer les notionnels pour baisser l'Isoc et instaurer une déductibilité pour investissements créateurs d'emplois.
- Augmenter la quotité exemptée d'impôts et taxer la « spéculation compulsive ».
- Des propositions CDH déposées au parlement.

Le président Benoît Lutgen l'a dévoilé lors de l'enregistrement du *Grand Oral RTBF/Le Soir*, diffusé sur *La Première* ce samedi à 13h15 : à partir de la semaine prochaine, le CDH déposera à la Chambre des propositions de loi visant à réformer tant l'IPP (impôt des personnes physiques) que l'Isoc (impôt des sociétés). Le parti humaniste a traduit sa réforme fiscale, telle qu'élaborée dans son programme électoral, en textes susceptibles d'être votés au parlement.

Cette réforme, assure le CDH, permet un tax shift, un gain pour les entreprises et les travailleurs et une plus grande lisibilité de l'impôt. Mais elle reste dans les clous budgétaires fixés par le gouvernement Michel.

Le CDH propose en fait deux réformes fondamentales.

1 Isoc: supprimer les notionnels et réduire la fiscalité

des entreprises. L'idée taraude le président du CDH depuis longtemps. Elle revient ici encore : supprimer les intérêts notionnels qui coûtent, selon lui, 6 milliards bruts et 2 milliards nets. Le CDH veut donc abolir ce système et utiliser les 2 milliards nets de deux manières.

D'une part, pour réduire de 3 % la fiscalité sur toutes les entreprises : dont coût 1,050 milliard, chiffre le parti. D'autre part, pour instaurer une déductibilité pour investissements créateurs d'emploi (dont coût : 500 millions) et supprimer la prise en charge par les employeurs du deuxième mois de congé maladie prévue par le gouvernement Michel (dont coût : 350 millions).

Ce faisant, le CDH vise plusieurs objectifs : baisser la fiscalité sur les entreprises parce que le taux facial est trop élevé ; simplifier un système trop complexe, donc lourd administrativement, voire injuste en raison des « niches » fiscales qui permettent à certains de payer très peu d'impôts ; arriver à un taux d'imposition sous les 25 % dans quatre ans et de 20 % dans cinq ans.

2 IPP: augmenter la quotité exemptée d'impôts. Le CDH veut augmenter la quotité exemptée d'impôts jusqu'au niveau du revenu d'intégration, soit 9.800 euros bruts par an.

Selon les calculs humanistes, cela reviendrait à relever le re-

venu net des travailleurs (hors majoration pour enfants à charge) de quelque 1.000 euros par an, ou 88 euros par mois. Coût : 3 bons milliards.

Comment le CDH envisage-t-il de le financer ? De deux manières. Un : en luttant intensivement contre la fraude fiscale - ici, le parti se base sur les déclarations du ministre des Finances « *qui a dit qu'on pourrait aller au-delà des 250 millions* » prévus par la suédoise, pour estimer à un bon milliard ce que cela pourrait rapporter. Deux : en taxant la « *spéculation compulsive* », soit ceux qui achètent et vendent toute une série d'actions de manière journalière (pas « *les actionnaires raisonnables* »). Gain présumé : 1,7 milliard.

Le CDH espère que ses propositions pourront être mises en débat à la Chambre dès la rentrée de janvier. On pourra d'ailleurs évaluer la volonté d'ouverture de la majorité sur ces sujets à l'empressement qu'elle mettra (ou pas) à ouvrir la discussion sur ces propositions. Le CDH, lui, se dit ouvert à la discussion et à voter des textes mêmes amendés avec les partis gouvernementaux... pour autant que les objectifs en termes d'emplois, de réduction de la fiscalité sur le travail et de lisibilité de l'impôt s'y retrouvent. « *Si on regarde les programmes électoraux, il doit y avoir un espace pour y arriver.* » ■

MARTINE DUBUISSON